

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 16 mai 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00120  
**Propriétaire(s) :** Eric Fabien et Marisa Staltari  
**Emplacement :** (1516), 1518, avenue Apeldoorn et (1036), promenade Meadowlands (en vertu d'un contrat d'achat-vente)  
**Quartier :** 16 – Rivière  
**Description officielle :** Partie du lot 62, plan enr. 455  
**Zonage :** R1GG  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Les propriétaires ont présenté des demandes d'autorisation (D08-01-18/B-00113, D08-01-18/B-00115 et D08-01-18/B-00116) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer trois parcelles distinctes. Une des parcelles proposées ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 16 mètres (1036, promenade Meadowlands), alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 18 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie du lot à 661,9 mètres carrés, alors que le règlement exige une superficie de lot d'au moins 665 mètres carrés.

**LA DEMANDE** indique que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**SI VOUS N'ASSISTEZ PAS** à l'audience, celle-ci pourra se poursuivre en votre